

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE NOUVELLE LE MALESHERBOIS

N° 07 - JUIN 2019 **UN BEL EXEMPLE** D'AMÉNAGEMENT SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL P.6





SOMMAIRE

BRÈVES	04-05
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	06-09
HABITAT	10
TRAVAUX	11
PAVE / ADAP	12
SCOLAIRE	13
FINANCES	14-15
CULTURE	16-17
CCPG	18-19
PAROLES DE L'OPPOSITION	20
ASSOCIATION	21-22
AGENDA	23-24

Directrice de la publication :
Delmira Dauvilliers
Responsable de la communication :
Carole Bégaud
Conception graphique :
Renaud Asselin
Impression : Artnéo, édité à 4200
exemplaires
Dépôt légal : Juin 2019
Crédits photos : Service
communication, Adobe Stock, Brigitte

Pasques

LE MAGsherbois

Chers administrés,

Depuis plusieurs années, la France connaît d'importantes mutations dans l'organisation des collectivités territoriales. Dans ce contexte, les élus ont fait preuve d'audace mais aussi de réalisme en votant pour l'instauration de la Commune Nouvelle.

Les objectifs étaient de s'organiser pour rester « visibles », d'optimiser nos services pour faire baisser nos dépenses de fonctionnement afin de pouvoir continuer à investir sur la totalité du territoire. Nos 7 communes en se regroupant se sont associées pour préparer un meilleur avenir. Le Malesherbois a été une chance de sauver nos communes historiques, car seules elles n'auraient pas pu faire face aux contraintes actuelles.

L'étude financière réalisée avant la création de la Commune Nouvelle laissait présager l'effondrement de la capacité d'investir de la CCM et de la majorité des communes passant d'un budget disponible de 700 000€ à - 1 500 000€. La Commune Nouvelle nous a permis de contrecarrer à temps ces prévisions. En seulement 3 ans d'existence, cette capacité d'investir a presque doublé atteignant 1 425 000€ en 2018. Un résultat obtenu grâce à notre sérieux budgétaire, à nos choix politiques, à la mutualisation et au travail des services qui ont su redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs sans mettre en péril le service public rendu.

Notre Commune Nouvelle doit être solide et constante. Malheureusement, 4 communes sur les 7 souhaitent un retour en arrière et ont demandé leur détachement. Ce détachement mettrait en péril certaines communes en augmentant considérablement leur endettement. En effet, les coûts des travaux d'investissement réalisés ces dernières années seraient alors repris entièrement par les communes elles-mêmes.

A l'heure actuelle, aucune décision préfectorale n'a été arrêtée. La Commune Nouvelle continue donc de fonctionner à 7.

Malgré ces désaccords, nous avons travaillé de concert avec l'ensemble des élus sur des projets structurants comme : l'aménagement déjà bien avancé de l'éco-quartier des jardins de Cassini à Coudray, l'avancement sur l'implantation de la maison de santé pluri-disciplinaire, les études de création d'un nouveau groupe scolaire en remplacement de l'école Mazagran, la requalification du centre-ville de Malesherbes, l'entretien des voiries et trottoirs sur les 7 communes, la création de cheminements de promenade aux bords de l'Essonne et la réalisation de jardins partagés et familiaux.

Tous ces projets ont été présentés en commission et ont été inscrits dans le Rapport d'Orientations Budgétaires adopté en mars 2019. Ils n'ont fait l'objet d'aucune objection notoire

Mais le 11 avril dernier, 51 élus sur les 80 ont voté contre le budget. Cela est lourd de conséquence : la Commune Nouvelle n'a plus la maîtrise de ses dépenses. Depuis ce vote, les dépenses non vitales et les projets d'investissement sont totalement bloqués, ne laissant que très peu de latitude pour répondre aux besoins de la Commune. C'est le Préfet qui règle les affaires financières jusqu'à ce qu'il arrête un budget. Nous espérons un retour à la normale en septembre. Il restera seulement aux services 4 mois pour lancer un maximum de projets. La pire des situations serait que certains ne puissent aboutir et que les subventions qui nous avaient été attribuées soient perdues et/ou restituées. Notre collectivité devra également supporter des pénalités de retard. Nos efforts financiers sont mis à mal.

J'ai espoir que les élus ont mesuré toutes les conséquences de ce vote. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour en minimiser les conséquences et les risques financiers. Je reste intimement convaincue que la Commune Nouvelle est ce qui nous est arrivé de mieux. Je reste confiante pour l'avenir de notre territoire.

Enfin, je terminerai cet édito en vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances! Profitez des bords de l'Essonne réaménagés.

Delmira DAUVILLIERS,

Maire du MALESHERBOIS



Plan Canicule 2019 : face aux fortes chaleurs adoptez les bons réflexes et inscrivez-vous sur le registre communal

de fortes chaleurs, facteurs de risques pour les plus fragiles. Le plan Canicule prévoit la tenue d'un registre communal pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lié aux fortes chaleurs.

Qui peut s'inscrire?

- Les personnes âgées,
- Les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut effectuer l'inscription?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (famille, ami, médecin...) avec l'accord de l'intéressé(e).

Chaque année, l'été s'accompagne Comment s'inscrire au registre communal?

Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez demander une inscription au registre.

Le formulaire est disponible dans les mairies déléguées et sur le site internet www.ville-lemalesherbois.fr. Ce document est à déposer à la mairie déléguée de Malesherbes. Vous pouvez également le compléter, le scanner et le renvoyer par mail à : courrier@ville-lemalesherbois.fr



Octobre rose: 4ème édition!



Dans le cadre de l'action de sensibilisation OCTOBRE ROSE en faveur de la prévention du cancer du sein, la Commune du Malesherbois organise un évènement autour du sport avec le soutien de nombreux partenaires et bénévoles.

Cet évènement aura lieu le dimanche 29 septembre 2019 à partir de 9h. Départ du Centre Culturel «Le Grand Ecrin», rue André Malraux à Malesherbes.

4 Parcours: marche à pied 7km, course à pied 7 et 14km et VTT 18km.

Ouvert à tous - enfants avec autorisation parentale.

Au programme:

- 9h : accueil des participants
- 9h30 : départ des coureurs
- 9h45 : départ des marcheurs
- 10h : départ des VTTistes (casque obligatoire).

Notre partenaire BODY WORLD proposera des échauffements sur une musique rythmée.

L'inscription est gratuite. Si vous souhaitez faire un don à la ligue contre le cancer, des urnes seront disponibles sur les différents pôles d'inscription le jour J.

Mercredi 2 octobre : vente de pâtisseries sur le marché au profit de la Lique contre le cancer.

> Semaine bleue:

BRÈVES

la semaine nationale des retraités et des personnes

Dans le cadre de la semaine bleue, le service social propose un atelier santé/bien-être autour de la réflexologie.

Cette animation aura lieu le mercredi 9 octobre 2019 de 14h à **18h** au foyer-club Maurice Genevoix, à Malesherbes.

Au programme : conférence, massage individuel et séance collective. Gratuit.

La réflexologie, considérée comme médecine douce, est un massage réalisé avec les doigts par pression des zones réflexes.

Les bienfaits sont : apporter de la détente et du mieux-être, soulager les douleurs, soulager les troubles, améliorer la circulation sanguine...

> Nouveaux arrivants

Inscription pour le repas des aînés

Le CCAS de la Commune du Malesherbois organise un repas de fin d'année pour les personnes âgées. Ainsi, les personnes de plus de 75 ans, nouvellement arrivées à Malesherbes,

sont invitées à se présenter en mairie déléguée de Malesherbes pour s'inscrire.

Ce repas a lieu traditionnellement le 1^{er} mardi du mois de décembre au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» à Malesherbes.

La commune déléguée de Manchecourt organise elle-aussi un repas pour les aînés. Se renseigner auprès de la secrétaire de Mairie.

Connexion internet Très Haut Débit :

Après avoir déployé sur le territoire les montées en débit et le très haut débit par voie hertzienne, vient le tour de l'arrivée de la fibre jusqu'à l'abonné sur la commune déléguée de Malesherbes.

Une réunion publique d'information pour l'arrivée de la fibre dans Le Malesherbois s'est déroulée le 1er avril au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» à Malesherbes.

Malesherbes fait partie des communes éligibles à la fibre à l'abonné et est rentrée dans la dernière ligne droite de la commercialisation.

Un délégataire de service public, Loiret THD, agissant pour le compte du Département déploie le réseau, l'exploite et le met à disposition des différents opérateurs. Les réseaux existants sont utilisés comme supports.

Lors de cette réunion, plusieurs questions ont été posées.

Quels sont les avantages de la fibre?

La fibre est la meilleure technologie qui existe aujourd'hui. Il n'y a pas de perte sur la distance, que l'on soit proche du répartiteur ou non. De plus, la fibre est « immunisée » contre les orages.

Quelles sont les conditions pour avoir la fibre?

Pour souscrire à un abonnement, trois conditions doivent être réunies :

- -Que le réseau fibre ait été déployé.
- Avoir une adresse éligible avec le nom de la rue et le numéro du domicile.
- -Qu'un opérateur ait acheté les droits pour utiliser le réseau.

Actuellement, deux opérateurs sont présents pour commercialiser la fibre : Orange et SFR.

Pour avoir plus d'informations

www.lysseo.fr

service ensuite sera progresssivement déployé sur toutes les communes déléguées suivant un calendrier non défini à ce jour - date butoir de mise en service : 2026

NOUVEAUX COMMERCES

Anne-Sophie Poissonneau

(Rédaction, saisie, mise en page, relances, archivage, démarches et suivis administratifs, classement et initiation informatique pour les particuliers et professionnels) 15, rue Saint Exupéry Malesherbes as.secretaire45@gmail.com 06 78 90 50 40

L.S Tattoo (Tatoueur) 67 rue de la République Malesherbes l.stattoos45@gmail.com 06 58 76 01 30

Délices Exotiques

(restauration africaine) 19 Rue St Martin Malesherbes delices.exotique45330@gmail.com 02 18 13 28 98

Séverine JACQUET

(psychomotricienne) 32 rue de la République Malesherbes Sj.psychomot@yahoo.com 07 66 55 45 84

Enquête sur la ligne RER D: 57 personnes ont répondu à l'enquête en ligne. 93% d'entre elles se disent insatisfaites.



Ce qui revient le plus : réduction des trains (de 10 à 5 voitures) et perte de confort, délais trop courts pour les correspondances, absence de communication dans les gares et la vétusté des trains.

Les résultats ont été transmis à la SNCF. A suivre...

Portrait Stéphanie TAIBI

Secrétaire de mairie



Stéphanie Taibi, 45 ans, a pris ses fonctions comme secrétaire de mairie le 4 janvier 2019. Elle officie dans les communes déléguées de Coudray, de Labrosse et de Malesherbes.

Stéphanie Taibi a une grande expérience de contact avec le public. Elle a été d'abord secrétaire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, puis agent d'escale dans une compagnie aérienne à l'aéroport d'Orly et aide comptable dans une entreprise privée dans le département des Yvelines.

Dotée de son expérience et d'une grande faculté d'adaptation, elle est très satisfaite de ses nouvelles missions au sein de la Commune du Malesherbois.

Stéphanie Taibi accueille les habitants, les informe et les dirige, si besoin, vers les services compétents. Elle participe également aux conseils communaux dont elle rédige les comptes rendus. Elle assiste également les maires délégués pour tout ce qui concerne l'état civil et assure la gestion des locations des salles communales.

Inscription sur www.ville-lemalesherbois.fr

Objectif climat 2030

La Commune du Malesherbois : une collectivité pilote

Le réchauffement climatique est malheureusement une réalité. En 100 ans, la température a augmenté de 0,85 degré au niveau mondial et dans notre région, ce chiffre s'élève à 1,3 degré.

S'adapter est une nécessité car le changement climatique se poursuivra même en stoppant les émissions à effet de serre aujourd'hui. C'est une question de qualité de vie et de sécurité pour tous.

Aussi, dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) introduit par la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte qui prend en compte les problématiques liées aux changements climatiques,

la Commune du Malesherbois a décidé de s'engager dans la démarche « Objectif climat 2030 ».

Cette démarche est un projet sur l'adaptation aux changements climatiques construit sur le même modèle que l'opération « Zéro Pesticide » lancée en 2006 par l'association Loiret Nature

C'est donc naturellement qu'en 2019, LNE s'est proposée d'accompagner la collectivité

Environnement (LNE).

dans sa volonté de participer à la démarche « Objectif climat 2030 ». L'approche privilégiée dans ce projet est la préservation de la

La priorité dans les actions se fera sur la désimperméabilisation des sols et les économies d'eau.

Les objectifs sont les suivants :

ressource en eau.

- Sensibiliser les élus, les citoyens, les agents techniques et les principaux acteurs du territoire afin de permettre une prise de conscience et de diffuser une culture de l'adaptation.
- Accompagner les élus pour la prise en compte de ces enjeux et construire avec eux un plan d'actions.
- -Ancrer le plan d'actions dans la réalité de la commune grâce à la mise en œuvre d'opérations concrètes.

L'association LNE propose des outils à la collectivité pour agir sur l'adaptation à ces changements climatiques.

Le programme qui débute en juin prévoit dans un premier temps la réalisation d'un état des lieux, sa présentation et la co-construction du plan d'actions avec les acteurs de la vie locale La seconde étape sera consacrée à la communication et à la sensibilisation du public.

ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

LNE mettra à disposition des brochures et prêtera des panneaux d'exposition sur les changements climatiques et leurs conséquences. Des ateliers thématiques, des conférences, des promenades commentées, des interventions dans les structures recevant le jeune public (écoles, collège, accueils de loisirs) sont également au programme.

La participation et l'implication des habitants sont nécessaires car « si la collectivité donne l'exemple, seul un effet de masse peut influer sur ce facteur de réchauffement climatique dont les conséquences sont désastreuses non seulement pour nous mais aussi et surtout pour l'avenir de nos enfants et petits enfants » souligne Jean-Pierre Bouchet, adjoint à l'environnement.

Le coût de ce projet s'élève à 7 275 € avec une participation de l'Agence de l'Eau et de la Région Centre Val-de-Loire. Le reste à charge pour la Commune du Malesherbois est de 20 %, soit 1 450 €.





Embellissement et fleurissement



Actuellement, la Commune du Malesherbois a acquis le label « deux fleurs » symbole des villes et villages fleuris. L'objectif est le maintien de l'attribution de cette récompense. Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) avec un projet porté par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Beauce Gâtinais en Pithiverais), on parle moins de fleurissement à proprement dit, mais plutôt d'embellissement.

En effet, aujourd'hui, dans une démarche de développement durable, sont prises en compte la qualité du patrimoine paysager et végétal et l'implication de la population. C'est une logique environnementale dans laquelle le zéro produit phytosanitaire, la gestion de l'eau et la gestion différenciée sont également des atouts.

La Commune du Malesherbois s'inscrit totalement dans cette démarche d'embellissement de la commune.

Les massifs sont recouverts de paillage minéral.

Parmi les différents paillages, les paillis minéraux offrent de nombreux avantages.

- Esthétiques et durables, ils

permettent de créer de jolis contrastes avec leurs différentes couleurs.

- En hiver, ils protègent le sol contre les gelées et en été, ils permettent de le conserver humide.
- Ils empêchent la prolifération des mauvaises herbes.

Ces multiples avantages réduisent considérablement l'arrosage et donc permettent des économies d'eau très importantes. Les massifs demandent beaucoup moins d'entretien avec un désherbage quasi nul.

Pour autant, les végétaux ne sont pas abandonnés mais les plantes vivaces pérennes sont privilégiées sur ces massifs. Certaines sont des plantes à fleurs, d'autres ont des feuillages de différentes couleurs.

Quel intérêt pour Le Malesherbois de posséder le label « deux fleurs »?

Le label « villes et villages fleuris » est avant tout un atout touristique, mais il marque aussi la volonté de mettre en valeur un cadre de vie de qualité pour les habitants et les visiteurs tout en agissant de façon respectueuse d'un point de vue environnemental.

> Portrait Cédric Souville

nouveau responsable du service des espaces verts de la Commune du Malesherbois

Cédric Souville, 39 ans, a pris ses fonctions comme responsable des espaces verts et des terrains de sport le 1^{er} janvier.

Cédric a toujours travaillé à Malesherbes. En 2000, il commence sa carrière comme emploi jeune, puis il est titularisé en 2002 en tant qu'agent technique aux espaces verts. En 2016, il intègre le service des sports et s'occupe notamment de l'entretien des terrains de football du complexe sportif de La Fontaine à Joigneau.

Ses missions au sein de ces différents services et sa compétence comme paysagiste avec une bonne connaissance des végétaux mais aussi un savoir-faire dans la protection de l'environnement lui ont permis d'accéder à ce poste de responsabilité pour toutes les communes déléguées.

Cédric Souville aime « *le travail bien fait et aller au bout des choses* ». Le management des équipes est nouveau pour lui, mais il a à cœur d'instaurer un bon état d'esprit dans une ambiance stimulante et sereine.



La propreté urbaine : tous acteurs !

La propreté urbaine fait débat aujourd'hui dans Le Malesherbois. La Commune souhaite, comme tous les citoyens, que Le Malesherbois soit une Commune où il fait bon vivre. La propreté urbaine est un élément déterminant de la qualité de vie. Encore faut-il s'entendre sur le terme, sur ce que chacun en attend et sur ce qu'il est possible de faire avec les moyens financiers et humains que possède la Commune.

Rappel des missions des agents municipaux chargés de la propreté de la commune.

Les agents du service de la propreté urbaine effectuent des missions régulières dans les espaces publics :

- -Le balayage manuel et mécanique des caniveaux.
- -La collecte des corbeilles et leur remplacement,
- Le nettoyage du mobilier urbain,
- L'enlèvement des dépôts sauvages.

Mais il est décourageant de voir que peu de temps après leurs passages, des détritus continuent à joncher le sol dans les différents secteurs de la Commune.

Michel Guérin, 1er adjoint au maire et chargé notamment de la propreté urbaine, est désolé du nombre d'incivilités constatées :

ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

« Devant les commerces, les habitations, sur les places et même dans les espaces de jeux réservés aux enfants, on trouve toujours des dépôts sauvages de toutes sortes ». Michel Guérin en appelle donc à la responsabilité de chacun.

Avec un peu de bon sens et de respect, quelques gestes au quotidien suffisent:

- > Respectez les jours et les horaires des collectes d'ordures ménagères et rentrez vos bacs après la collecte. (Pour rappel, quand il y a un jour férié la collecte est décalée d'une iournée).
- > Utilisez les corbeilles mises à votre disposition sur l'espace public pour y jeter papier, chewing-gums, mégots, canettes, etc... et quand il n'y a pas de corbeille car il n'est pas possible d'en installer tous les 10 mètres, jetez vos déchets chez vous.
- >Déposez vos encombrants ménagers et vos déchets verts à la déchetterie, c'est gratuit. Ne les abandonnez pas dans la nature.

>Ramassez les déjections canines de votre animal. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public. Pour rappel, les contrevenants sont passibles d'une amende de 68 €.

Par ailleurs, balayer les trottoirs devant sa porte (sauf pour les habitants en incapacité de le faire) est un geste qui prend très peu de temps, c'est un geste civique.

Michel Guérin conclut: « Une minorité d'habitants demande à auoi servent nos impôts locaux? Mais il faut que les citoyens comprennent que les agents municipaux ne sont par là pour ramasser les déchets que les gens ont eux-mêmes jetés par terre ».





Franck Hersant nouvel agent en charge de la propreté

Après 15 années passées au sein de dépasse largement cette conducteur de moulin Hersant, 55 ans, a rejoint la collectivité comme agent de la propreté au sein rendre nettoyage du mobilier urbain, des caniveaux, de la gestion des poubelles fixes de la commune font partie de ses missions. aujourd'hui, son

l'entreprise Copygraph et 15 autres En effet, il est obligé de débarrasser les trottoirs et les espaces publics des à la minoterie Matignon, Franck ordures ménagères ou extra ménagères (mobilier, électroménager...) déposées par des personnes qui n'ont pas pris la de la Commune du Malesherbois. peine d'utiliser les containers appropriés consiste à parcourir ou qui ne sont pas allées à la déchetterie. tous les secteurs de la Commune Franck Hersant ramasse également les propre. déchets de toutes sortes abandonnés dans les espaces verts ou dans les espaces de jeux réservés aux enfants. Franck Hersant a le souci d'effectuer au mieux son travail, mais il se heurte de plus en activité plus au manque de savoir-vivre de certains.

Avancement des travaux des Jardins de Cassini à Coudray



Un exemple d'aménagement sur le plan environnemental

En 2016, la Commune du Malesherbois a repris ce projet lancé par la commune déléguée de Coudray, en retenant l'aménageur SEMDO spécialisé dans les projets d'urbanisme environnementaux. Le permis d'aménager a été obtenu au début de l'année 2018 et les travaux de la 1^{ère} tranche située au sud de la commune déléguée de Coudray qui ont débuté 1er juin 2018 sont maintenant terminés.

Le site se situe entre le bourg, l'école, la salle polyvalente et la mairie. Des liaisons piétonnes relient ce nouveau quartier aux services de proximité.

lots libres de constructeurs, 8 maisons au centre la rue des Amandiers et individuelles groupées attribuées à l'impasse des Coudriers desserviront un bailleur social et 2 lots réservés à les habitations. des activités artisanales (sur un total de 45 terrains à construire).

L'aménageur a respecté les souhaits des élus du Malesherbois ainsi que ceux de ses habitants en effectuant une très belle réalisation environnementale.

Des vergers avec des arbres fruitiers, des structures végétales résistantes, une aire de jeux pour les enfants contribuent à rendre cet éco-quartier très agréable dans un environnement préservé.

Les noms des rues du lotissement ont été attribués. La rue principale est

La partie sud terminée concerne 13 un prolongement de la rue Cassini,

Actuellement, 3 lots sont déjà vendus. La deuxième tranche de travaux qui concerne la partie nord est prévue pour débuter en 2020-2021 après la vente des terrains de la première tranche. Ce rythme qui paraît lent est une volonté politique des élus qui ne souhaitent pas une arrivée massive de nouveaux habitants sur le territoire.



Logements insalubres: STOP!

décret d'application de la loi Alur permettant aux collectivités de renforcer la lutte contre l'habitat indigne. Ce décret donnait dès lors la possibilité aux communes volontaires de définir des zones géographiques dans lesquelles la mise en location d'un bien immobilier nécessitait une autorisation : c'est le Permis de louer. Aujourd'hui la loi Elan de 2018 vient abonder ce dispositif en fixant certaines sanctions aux contrevenants.

Alertée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par des locataires, il s'avère que la commune déléguée de Malesherbes est concernée par un certain nombre de logements qui ne sont pas dignes d'être loués. Ces logements sont susceptibles de présenter des risques pour la santé ou pour la sécurité de leurs occupants.

Applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 dans certains quartiers de la commune, la mesure a pour but de pouvoir contrôler l'état des logements avant que ceux-ci soient mis en location, lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire. Le Permis de louer a pour objectif de faire la chasse aux propriétaires bailleurs indélicats et aux marchands de sommeil.

Le propriétaire concerné par l'autorisation préalable de mise en location devra remplir un formulaire type et y annexer les diagnostics

Le 19 décembre 2016 paraissait un techniques obligatoires. Si le propriétaire se voit refuser le permis de louer, le maire devra motiver son refus et préciser la nature des travaux ou aménagements pour satisfaire aux exigences de salubrité et de sécurité. Le refus de la commune est transmis aux services des versements des allocations diverses, telles l'Aide Personnalisée au Logement (APL) par

- « La majorité des propriétaires louent des logements très corrects, mais il reste malheureusement quelques propriétaires indélicats qui louent des appartements dans de très mauvaises conditions voire certains qui ne déclarent même pas leurs locataires. C'est là une difficulté supplémentaire pour les identifier » souligne Christine Berthelot adjointe chargée de l'urbanisme.
- « Depuis la date d'application du Permis de louer en janvier 2018, nous avons fait preuve de pédagogie envers les bailleurs indélicats en les incitant à faire leurs travaux de mise en conformité. A partir de maintenant, et comme la Loi Elan de 2018 nous v autorise, nous allons mettre en oeuvre le volet répressif du Permis de louer. Seront sanctionnés par des amendes les propriétaires qui mettent leurs biens en location sans en avoir reçu l'autorisation préalable ou après que cette autorisation ait été refusée » précise Christine Berthelot.

INFORMATION

HABITAT

Les propriétaires bailleurs ou occupants concernés par d'éventuels travaux peuvent bénéficier d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches et pour monter leurs dossiers auprès de l'ADIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) ou auprès de la chargée de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour des demandes de subventions.

Ces deux services sont situés à l'Espace Services Publics, Maison de Ville et des Associations, 19/21 Place du Martrov à Malesherbes.

> ADIL sur rdv



le 1er jeudi du mois de 10h à 12h Tél. 02.38.62.47.07

> OPAH du Pithiverais Gâtinais sur rdv



Le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Tél. 02 38 33 92 68

Par ailleurs, les locataires en place qui constatent des dégradations dans leur logement peuvent se rapprocher du service social de la mairie, place de l'Hôtel de Ville à Malesherbes. Tél. 02 38 34 85 36

On en parle : Requalification du centre-ville de la commune déléguée de Malesherbes,un vaste

Aujourd'hui, un travail est mené pour une requalification du centre-ville de la commune déléguée de Malesherbes dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

C'est un vaste projet de reconquête du centre-ville qui est en jeu.

Les objectifs de cette requalification consistent en la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, la lutte contre l'habitat indigne (lire cidessus), la réhabilitation de l'immobilier de loisir et des friches urbaines ainsi que la valorisation du patrimoine bâti. Le tout dans une perspective de mixité sociale et de développement durable.

Pour ce projet, il faut agir sur plusieurs fronts à la fois :

- Restreindre les extensions des surfaces commerciales à la périphérie de la commune avec la possibilité pour le Préfet de suspendre les autorisations.

- l'implantation - Faciliter des centre-ville. commerces - Désenclaver le centre-ville
- modifant le plan de circulation (avec la création d'une voie d'accès depuis la déviation) et donner ainsi plus de visilibilité aux commerces. Ces travaux devront s'intégrer parfaitement dans l'environnement.

A suivre...

Travaux rue de la Charlotterie : les riverains consultés



TRAVAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, d'éclairage et de communication sont maintenant terminés.

La seconde phase, dans le cadre du plan pluriannuel de voirie de la Commune du Malesherbois, consiste à effectuer la réfection totale de la chaussée, la création d'un trottoir pour la sécurisation des piétons ainsi que l'aménagement de places de stationnement.

invité les riverains des rues de la Charlotterie et de la Martillière à une réunion pour leur présenter les projets de rénovation. Lors de cette réunion, les habitants ont pu donner leur avis et participer à la réalisation de l'opération.

Trois questions ont donné lieu à

- Le stationnement des véhicules -Le sens interdit : où positionner le panneau?
- -L'ouverture d'une voie de prolongement de la rue de la Charlotterie vers la rue Joseph Kessel.

Les différentes options concernant le stationnement (alterné, d'un seul côté, des deux côtés) ainsi que la position du sens interdit ont été abordées. Ces deux options ont suscité le plus d'interrogations des riverains par rapport au lieu de leur domicile.

Delmira Dauvilliers, Maire du Malesherbois, a alors rappelé que cette présentation n'était qu'un projet

Le 30 avril dernier, les élus ont et que cette réunion participative permettait de tenir compte des avis des habitants concernés.

> L'ouverture de la voie de prolongement de la rue de la Charlotterie vers la rue Joseph Kessel a, quant à elle, recueilli un avis négatif à l'unanimité des participants. Une rue ramènerait trop de véhicules d'après les riverains. Cette option a donc été abandonnée et remplacée par une réfection du chemin existant afin de réaliser une liaison douce.

Hervé Gaurat, adjoint aux travaux, a souligné son souhait de privilégier la sécurisation des piétons en créant des trottoirs suffisamment stables et

Le coût des travaux de réfection de la voirie, la création d'un trottoir et l'aménagement places de stationnement est de 600 000 à 700 000 € TTC.

Les habitants qui souhaitent avoir des informations complémentaires peuvent se rapprocher des services de la mairie.

Pourquoi faut-il agrandir le nouveau cimetière de la commune déléguée de Malesherbes?

Les travaux de l'extension du nouveau qui font procéder à son évaluation cimetière de la commune déléguée scientifique par la Commission de Malesherbes sont arrêtés depuis Territoriale de la Recherche. C'est à la décembre.

En effet, avant tout aménagement public ou privé, l'Etat peut prescrire un diagnostic archéologique pour vérifier si le terrain recèle d'anciennes occupations humaines.

Le site de l'extension du nouveau cimetière a été concerné par cette situation.

L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a donc effectué des sondages sur le terrain. L'INRAP a mis à jour un polissoir, pierre d'environ 3 mètres sur 2 dont les hommes préhistoriques se servaient pour polir, aiguiser etc... L'INRAP a également découvert deux fragments de poterie.

A l'issue de cette intervention, les archéologues ont remis leur diagnostic aux services de l'Etat était donc d'une nécessité absolue.

suite de cette décision que les travaux pourront reprendre.

Trois options sont à considérer :

- -Préservation du polissoir par une protection et reprise des travaux.
- Continuation des fouilles.
- -Enlèvement du polissoir avec une mise à disposition d'un musée (cas extrêmement rare).

Cette extension était-elle nécessaire?

La loi oblige les communes à posséder 2 à 3 fois plus de concessions que le nombre de décès par an, ceci afin de pallier les éventuelles épidémies ou catastrophes.

À Malesherbes, on compte en moyenne 50 décès par an et seulement 65 concessions libres.

L'extension du nouveau cimetière



Le projet sur la parcelle jouxtant le cimetière est l'aboutissement d'une réflexion approfondie alliant l'esthétique, la préservation de l'environnement et le respect des défunts en leur attribuant les sépultures de leur choix (caveaux, tombes, caves urnes) sur lesquelles les familles pourront se recueillir.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 492 000 € TTC. hors mission de la maîtrise d'œuvre.

Le programme pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics se poursuit

Accessibilité des bâtiments et structures recevant du public



A Malesherbes

Des mains courantes ont été installées le long des différents escaliers situés dans le complexe sportif de La Fontaine à Joigneau. Pour accéder au gymnase Yannick Souvré mais aussi pour se rendre sur les divers terrains de sport de ce complexe.

Lazone d'entrée du collège Gutenberg a été totalement repensée. Des barrières de protection fixes ont remplacé les barrières mobiles. Une place de stationnement «dépose minute» a été réalisée et la traversée de la rue a été matérialisée.

A Nangeville

L'accès à la mairie a été matérialisé par une bande de guidage pour les non-voyants. Cette bande est située à partir du trottoir jusqu'à l'entrée de la mairie.

A Mainvilliers

Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ont

été créés dans la mairie et la salle polyvalente. Une rampe d'accès aux sanitaires de la mairie a été construite dans la cour derrière le bâtiment.

A Manchecourt et à Orveau-Bellesauve

La mise aux normes des sanitaires a été réalisée dans la mairie de Manchecourt. A Orveau-Bellesauve, ce sont ceux de la salle des fêtes qui seront rendus accessibles d'ici à la fin de l'année 2019.

A Labrosse

Une rampe d'accès en béton entre la mairie et la salle polyvalente a été agencée.

Accessibilité dans le cadre de la voirie

Au centre-ville de Malesherbes, au niveau des feux tricolores situés place du Martroy, aux carrefours de la rue Saint-Martin, de la rue de la Pilonne et de la rue Saint-Eloi, des réalisations ont été effectuées pour la traversée des piétons non- ou malvoyants. Pour sa sécurité et avant de s'engager sur les passages piétons, la personne déficiente visuelle a besoin d'un signal d'alerte et de danger.

PAVE / ADAP

Des dispositifs podotactiles ont été implantés au sol sur le trottoir. Ces dispositifs sont des bandes d'éveil et de vigilance destinées à guider les piétons avant la traversée de la chaussée. De chaque côté de ces bandes, des petits poteaux ont été érigés afin de signaler ces dispositifs. Ces bandes podotactiles ont été également installées au niveau du carrefour de la rue de Soisy et de la rue de Jardins.



Des aides Financières pour les classes de découverte

En 2019, un budget de 10 000 € est consacré à aider les écoles dans leurs projets de classes transplantées.

Deux écoles ont présenté des projets pédagogiques et ont sollicité la municipalité afin que des élèves puissent profiter de ces séjours éducatifs et motivants.

L'école publique de Manchecourt a proposé un projet de classe de découverte.

SCOLAIRE

25 élèves de CM1/CM2 sont partis du lundi 27 au mercredi 29 mai au centre des Caillettes, à Nibelle, en forêt d'Orléans sur le thème de la découverte du milieu forestier.

Le coût total du séjour s'élève à 155 € par enfant. La coopérative scolaire apporte une contribution de 55 € par élève. Sur le reste à charge de 100 € pour les familles, la municipalité a décidé de participer à hauteur de 40 %, soit 40 € par enfant.

Par délibération du conseil municipal du 21 mars, une aide financière de 1 000 € a été attribuée pour les 25 élèves participant à ce séjour.

Rentrée 2019/2020

Rendez-vous au service scolaire pour finaliser l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire et au transport scolaire (circuits dans Malesherbes):

Service scolaire du Malesherbois 5 ter, avenue du Général de Gaulle Malesherbes

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 le mardi et mercredi de 14h à 17h (sauf le mardi 18h)

Tél. 02 38 34 43 26

scolaire@ville-lemalesherbois.fr

Retrouvez toutes les infos www.ville-lemalesherbois.fr rubrique MON QUOTIDIEN



L'école privée Sainte-Jeanne d'Arc de Malesherbes a également organisé deux classes de découverte.

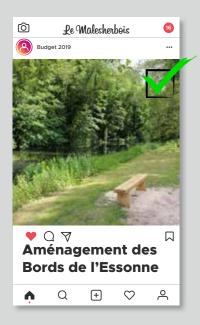
La première a eu lieu en Auvergne du lundi 20 au vendredi 24 mai dans le cadre de l'environnement « Volcanisme ». Elle concernait les élèves de CM1/CM2.

La seconde est un séjour à Londres pour les élèves des CP / CE1 du mercredi 5 au vendredi 7 juin. Il a été décidé par délibération du conseil municipal du 11 avril d'attribuer un montant forfaitaire unique de 15 € par élève résidant sur le territoire du Malesherbois.

22 élèves de CM1/ CM2 et 18 élèves des CP/CE1 du Malesherbois sont concernés par ces classes transplantées. **L'aide financière de la municipalité est donc de 600 €.**



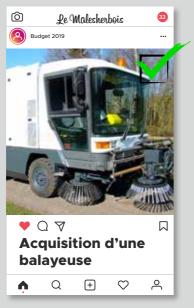
PROJETS STRUCTURANTS PRÉSENTÉS AU BUDGET 2019



















LE MAGsherbois

BUDGET 2019: explications

Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, le budget primitif de la Commune du Malesherbois n'a pas été adopté (51 conseillers avaient voté contre, 29 pour).

Quelles sont les conséquences de ce vote ?

La Commune du Malesherbois n'a plus la maîtrise de ses dépenses.

Le budget est actuellement examiné par la Chambre Régionale des Comptes qui remettra une proposition aux services de la Préfecture pour examen.

Les délais sont de l'ordre de plus ou moins 40 jours mais avec la période estivale, il faut espérer un retour à la normale en septembre.

Aujourd'hui, seuls les projets approuvés par délibération se poursuivent : **4 sur les 9 inscrits**.

- >Aménagement des bords de l'Essonne,
- > Enfouissement des réseaux de la rue de la Charlotterie,
- >Acquisition d'une balayeuse,
- > Etude du Schéma directeur sur l'eau et l'assainissement (budget annexe et budget ville).

Tous les autres projets sont «mis en veille».

A noter que les travaux de réfection de la voirie de la rue de la Charlotterie seront retardés.

On peut d'ores et déjà annoncer un retard de 6 mois sur certains chantiers, des pénalités de retard et des abandons de projets.

Pour les dépenses de fonctionnement (dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité) : seules les dépenses dites «obligatoires» sont autorisées.

Cela se résume au versement des salaires, à l'entretien des voiries, des bâtiments communaux et des cimetières

Les grandes lignes du budget 2019

• Une optimisation continue du service public

La recherche permanente d'économies permet à notre commune de diminuer les dépenses réelles de fonctionnement (en baisse de 11% entre 2018 et 2019).

Un effort renforcé par la recherche continu de financeurs extérieurs (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, ADEME, SIERP, FAPO). Le montant total des subventions en 2018 s'élèvent à 113 267 €.

• 0% de hausse des taux d'imposition

Attachée à une gestion rigoureuse et responsable, la Commune du Malesherbois s'est engagée à ne pas augmenter la fiscalité locale, en dépit des contraintes finançières imposées par l'Etat. Un «sérieux budgétaire» qui l'amène aussi à réduire les coûts de personnel avec la mutualisation des services ressources humaines et communication.

• Et la dette?

La dette de la commune est totalement maîtrisée et sécurisée. Elle s'élève à 5,68M€ (**701 € par habitant**). La capacité de désendettement est de 3 ans. L'Etat a fixé le seuil maximal à 12 ans. L'endettement actuel permet ainsi à notre Commune de mener une politique d'investissement ambitieuse et d'avoir une marge de manoeuvre pour les années à venir.



Capacité de désendettement : 3 ans (seuil max. 12 ans)

Portrait: Frédéric Poissonneau comptable



Frédéric Poissonneau, 41 ans, a pris ses fonctions comme agent comptable à la Commune du Malesherbois le 2 mai dernier. Titulaire d'un baccalauréat professionnel en comptabilité, Frédéric Poissonneau a occupé un poste de comptabilité dans la grande distribution pendant 16 ans. Après deux entretiens d'embauche, il a convaincu par son expérience, ses compétences et son sérieux. Frédéric Poissonneau est très satisfait de ses nouvelles fonctions au sein d'une équipe conviviale dans un service dynamique par rapport à la charge de travail qui est à accomplir. Frédéric Poissonneau se réjouit également de pouvoir profiter des formations internes ou externes qui lui sont proposées afin de parfaire ses connaissances en comptabilité dans le service public.

14 FINANCES I

Septembre à Décembre 2019

En octobre : la rentrée littéraire

Le Journal d'un Fou

Adaptation théâtrale de Nicolaï Gogol



Un fonctionnaire occupant un poste sans responsabilités dans un ministère russe (Antoine Robinet) conte dans son journal ses aventures. Amoureux de la fille de son directeur, il espionne la petite chienne de cette dernière, Medji, dont il comprend, semble-t-il, la langue... Les preuves de folie se multiplient et il finit par croire être le Roi d'Espagne, si bien que lorsqu'il est traîné dans un hôpital psychiatrique, il pense être arrivé en terre espagnole...

SUCCÈS AVIGNON 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018!

« Très belle performance d'un jeune acteur, prometteur pour l'avenir. De belles résonances avec le monde actuel. » FRANCE INFO

« Un petit bijou » LE DAUPHINÉ

> Jeudi 17 octobre 2019 à 19h à la Bibliothèque Municipale - Entrée libre (places limitées)

Du côté de l'école municipale de musique



Concert de Noël

Comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, les élèves de l'école municipale de musique sont heureux de vous offrir un concert de Noël.

> Samedi 7 décembre 2019 à 18h30 au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» - Entrée libre



CULTURE

Forum des Associations

Vous souhaitez trouver une activité pour l'année 2019/2020 ? Plus d'une trentaine d'associations et clubs du Malesherbois vous donnent rendezvous au Centre Culturel « Le Grand Ecrin » le samedi 7 septembre de 10h à 17h.

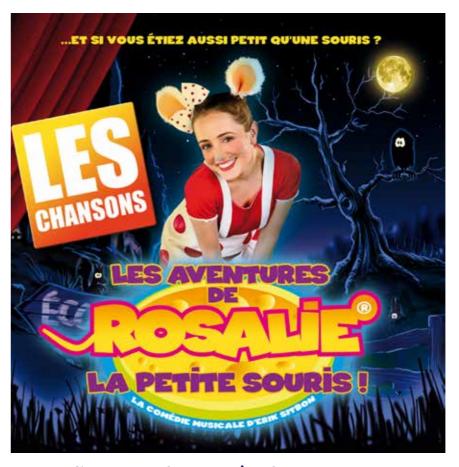
Le Forum des associations est l'un des temps forts de la rentrée. En une journée et dans un même lieu, inscrivez-vous à une kyrielle d'activités et rencontrez les responsables associatifs et bénévoles locaux. Les associations Malesherboises agissent dans des domaines très variés : culture, sports, loisirs, solidarité... Les clubs démontreront leur savoirfaire et présenteront leurs disciplines au travers d'animations tout au long de la journée. Les bénévoles et responsables des structures associatives, répondront à toutes vos questions.

> Samedi 7 septembre 2019 de 10h à 17h au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» - Entrée libre

LES AVENTURES DE ROSALIE, LA PETITE SOURIS

Comédie musicale

CULTURE



> Samedi 16 novembre 2019 à 17h30 (à partir de 3/4 ans) au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» - 2€

Et si vous étiez aussi petit qu'une souris ? Laissez-vous entrainer dans la trépidante journée de Rosalie et de ses deux amis espiègles!

Dans un tourbillon de chansons et de danses, le trio de souriceaux connaître des situations délirantes avec Arthur le crapaud magicien complètement dingo; chassés-croisés amoureux aux rebondissements cocasses et attendrissants; un premier jour d'école débridé avec Mme Bique, la maîtresse foldingue; une joyeuse fête d'anniversaire avec une star de Rock'n'roll et des aventures pleines de suspense et de frissons au cœur de la forêt entre un dragon géant et leur ennemi n°1: le Chat...

Une comédie musicale d'Erik Sitbon

Mise en scène et dialogues : Christian Bruster

Avec : Jessy Roussel, Alice Fourmy, Joël Wood, Antoine Roberini et Théo Agate.

LA PETITE BOUTIQUE DE MAGIE

Spectacle de Noël - Magie

Où les illusionnistes trouvent-ils leurs De l'action, de la poésie, du suspense, accessoires magiques ? De l'action, de la poésie, du suspense, des rires, avec la participation du

Vous le saurez en venant faire un tour dans le plus secret et le plus fou des magasins.

Sébastien, le vendeur, vous montrera des trucs étonnants et vous fera essayer des nouveautés magiques complètement dingues!

Mais attention, c'est son premier jour, et il n'est pas tout à fait au point : il y a de la gaffe de magicien dans l'air! Et qui est ce mystérieux Monsieur Z qui menace de fermer la boutique?

des rires, avec la participation du public, pour un spectacle familial truffé de magie!



CONTES DE NOËL

Histoire d'attendre le Père Noël

Histoires d'hiver et de cadeaux. Doudous bienvenus!

Mercredi 18 Décembre 2019 à 14h

à la Bibliothèque Municipale Entrée libre

> Mercredi 11 décembre 2019 à 17h30 au Centre Culturel «Le Grand Ecrin» - 2€

LE MAGsherbois

Transfert de 2 équipements sportifs à la Communauté de **Communes du Pithiverais Gâtinais**

Historique

Visant renforcer Intercommunalités, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a fait passer le seuil pour constituer celles-ci de 5000 à 15 000 habitants et prévoit qu'elles seront organisées autour des bassins de vie.

Ainsi est née la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais le 1^{er} janvier 2017, fusion des Communautés de Communes du Beaunois et des Terres Puiseautines avec l'adhésion de la Commune du Malesherbois. Son objectif est de regrouper les communes dans un espace de solidarité en vue de créer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

d'autres termes, Communauté de Communes est un outil à disposition des communes qui permet d'apporter des services En partie pourquoi? ou des équipements de manière adaptée aux besoins de tous les habitants.

Par exemple : la création de deux Espaces Services Publics à Malesherbes et à Puiseaux.

Mais qu'en est-il du sport?

La loi NOTRe redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale : commune et intercommunalité.

Les compétences de la CCPG se répartissent entre celles qui sont (développement obligatoires économique, aménagement du territoire...), celles qui sont optionnelles, choisies parmi les groupes de compétences et celles qui sont facultatives.

2 ans, les élus représentant les 32 les bâtiments recevant les sportifs. communes ont dû travailler sur Je tenais à ce que les associations l'harmonisation des compétences.

comme compétence optionnelle a été longuement étudiée par les élus loisirs seront transférés à la CCPG ».



avant de statuer. Ainsi, il a été décidé que la construction et l'entretien des équipements sportifs seraient assurés en partie par la CCPG.

Les associations sportives sont les premiers utilisateurs de ces équipements. Les communes ont souhaité conserver la vie associative. De fait, pour faciliter le dialogue et les échanges avec ces dernières, il a été décidé que seuls les équipements sportifs utilisés par le public scolaire et périscolaire seraient de la compétence de l'intercommunalité.

A noter que la compétence petite enfance, enfance et jeunesse est exercée par la CCPG depuis le 1er septembre 2018.

Franck Delmond, adjoint au sport du Malesherbois, explique : « Il fallait que les élus de la CCPG votent pour définir Depuis sa création, il y maintenant l'intérêt communautaire concernant conservent leur liberté. Ainsi seuls les La compétence SPORT inscrite bâtiments recevant les enfants des écoles, du collège et des accueils de

s'agit du gymnase Mimoun et du Bassin d'Apprentissage Fixe (piscine de Malesherbes). Les réparations et les investissements pour ces deux structures seront donc à la charge de la CCPG à partir du 1er septembre 2019.

L'utilisation et le planning d'occupation pour les associations seront toujours gérés par la Commune du Malesherbois.



Comment et pourquoi?

C'est l'une des grandes actions en cours à la tête des 2 collectivités : la mutualisation des services entre la Commune du Malesherbois et la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais. Un terme nébuleux, aux retombées pourtant concrètes.

La mutualisation, c'est quoi?

La mutualisation consiste à mettre en commun, entre 2 ou davantage d'entités, des biens, des équipements, des personnels, des services...dans l'optique d'optimiser leur usage et d'améliorer leur rentabilité.

Dans le cas présent, la mutualisation des services et donc des personnels est une conséquence du transfert

progressif de compétences à la CCPG. Outre que la mise en place d'un

A la date de création : la Commune du Malesherbois comptait 200 agents et la CCPG 100 agents. Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite aux transferts de compétences (petite enfance, enfance, jeunesse et social), ce sont près de 50 agents qui ont rejoint la CCPG. Ces effectifs vont encore augmenter avec le transfert - en partie - de la compétence sport au 1^{er} septembre 2019.

L'ensemble des communes membres de la CCPG peut recourir aux prestations assurées par les services mutualisés.

schéma de mutualisation pour la durée du mandat est obligatoire, elle est un moyen employé pour répondre aux contraintes financières actuelles et faire des économies d'échelle.

Elle entend accompagner les évolutions institutionnelles territoire et améliorer le niveau des services rendu à la population.

Quels sont les services concernés?

- Ressources humaines
- Communication et vie publique
- A venir : création d'un service
- « achats groupés »



Ou'en est-il vraiment?

La mutualisation des services Ressources Humaines a permis. de mettre en place une véritable organisation de service avec:

- le recrutement d'une directrice,
- -la spécilisation des missions des agents et donc une montée en compétences de ces agents,
- le développement de la formation,
- -la création d'un pôle prévention et sécurité.

Cette structuration s'est faite à effectif constant: à savoir 6 agents.

Aujourd'hui, ce service gère les dossiers de 300 agents et élus (soit un ratio de 100 dossiers par agent gestionnaire).

La Commune du Malesherbois verse une somme forfaitaire par bulletin de paie. Cette somme comprend les frais de fonctionnement, la maintenance des logiciels, les salaires...

Pour l'année 2018 : 160 441 €

En l'absence de mutualisation de service, le service Ressources Humaines de la Commune du Malesherbois serait alors en «sur

effectif» (avec un ratio de 50 dossiers par agent gestionnaire). Force est de constater que cette mutualisation a permis de rationnaliser les effectifs.

Il en est de même pour le service commun Communication et Vie publique.

Ce service travaille pour le compte de 3 collectivités : la CCPG, la Commune du Malesherbois et la Commune d'Aulnay-la-Rivière. En effet, depuis les transferts de compétences à la CCPG (notamment petite enfance, enfance, jeunesse et social), plus de 60% des missions de ce service sont aujourd'hui effectuées pour le compte de la CCPG.

Pour 2018, la Commune du Malesherbois a versé la somme de 15 000€ pour les prestations réalisées de septembre à décembre 2018. L'économie réalisée pour la Commune du Malesherbois (pour cette même période) est d'environ 7 000 €.

En 2019, l'économie escomptée sera d'environ 32 000 €.



CCPG CCPG

Le groupe Démocratie Diversité Proximité

La demande de détachement de 4 communes déléguées du Malesherbois, votée le 29 mars 2018, a été confirmée par vote du 11 avril 2019 par 46 voix contre 36, après étude démontrant une situation financière plus favorable pour toutes les communes en cas de défusion. Il appartient désormais au Préfet de lancer la procédure.

Le budget a été rejeté par 51 voix contre 29. Malgré les discours de l'exécutif prônant la recherche d'économies, malgré les transferts de compétences à la communauté de communes (CCPG), notamment l'enfance et la jeunesse, le budget des charges générales de fonctionnement présenté pour 2019 est en nette augmentation (par rapport à 2018) de petit équipement ou de combustibles...

Quant aux investissements, la commission finances et travaux avait défini un plan d'investissements dont le montant avait même été repris dans le rapport C'est ce que notre groupe a voulu dénoncer en s'opposant d'orientation budgétaire présenté en mars ; or le budget présente un dépassement de 220.000 € sans explication, qui,eux aussi, ont voulu marquer leur désaccord.

de façon arbitraire. Et bien sûr sans tenir compte des avis formulés en commission par les élus.

De plus un investissement de 300.000 € mis en attente par cette commission a été réintégré dans un autre projet. Toujours sans aucune concertation.

Par ailleurs un emprunt de 2.300.000 € est prévu dans le budget alors que le montant qui avait été indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire était nettement inférieur. Comment avoir un vote éclairé quand l'excédent budgétaire au 31/12/2018 n'est pas connu le jour du vote? Quels sont les objectifs de la politique municipale, pour quoi notamment sur les frais d'entretien, de réparation, d'achats un tel écart entre le prévu et le présenté ? Pourquoi les explications sont-elles si floues? On ne comprend pas la finalité de ces chiffres et de ce qu'ils traduisent en terme de projets majeurs pour notre collectivité.

à l'adoption du budget ; Rejoints par plus de quinze élus

Le groupe Solidarité et Progrès pour Le Malesherbois

Monique ROSSI, Isabelle BECHU, Alain LEDUR, Jean-Luc AMANY et Bernard MOISY

La Commune Nouvelle du MALESHERBOIS a vu le jour le L'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) vient d'autoriser 1^{er} janvier 2016. Nous avons soutenu ce projet qui était un prolongement de la Communauté de Commune du Malesherbois en proie à de futures difficultés financières.

Un vote démocratique a désigné le chef de file de la Commune Nouvelle, dès lors chacun des conseillers, adjoints et maires délégués aurait dû œuvrer pour l'intérêt collectif, en acceptant cette réalité. Ce n'est pas ce qui s'est passé et nous le déplorons, même si notre groupe a aussi ioué son rôle d'opposition quand cela était nécessaire.

voté contre le budget présenté par Madame Dauvilliers ce qui entraine le gel des dépenses d'investissement et de certaines dépenses de fonctionnement en attendant la réponse du préfet. Le vote contre un budget est la sanction extrême pour un(e) maire. Pour rappel nous avons voté pour le budget en 2016 et contre les budgets 2017,2018 et 2019 qui ne répondaient pas aux attentes des Malesherbois. Attentes qui étaient plutôt de l'ordre de la Propreté de la ville, de la Réfection des trottoirs, de l'Entretien des Espaces Verts, des Ecoles etc....

le début des études pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le territoire du Malesherbois, travaillons ensemble sur ce projet pour ne pas perdre de subventions et pouvoir répondre le plus rapidement possible à l'attente des Malesherbois. Alors que les besoins sont manifestes, nous n'avons toujours pas d'assistante sociale sur notre commune. Mobilisons-nous pour remédier à ce manque. Quand l'Etat, la Région, le Département, les Communautés de Communes et les Communes mutualisent les moyens et les personnels, quels constats peut-on faire aujourd'hui? A-t-on privilégié Le 11 avril au conseil municipal 51 conseillers sur 84 ont les marges d'économie au détriment de l'efficacité ? Que doit-on ainsi comprendre, malgré le rassurant discours officiel, diminution et (ou) éloignement de certains services à la population. La réorganisation est-elle un marché dont les habitants seraient les dupes.

> Il reste un an avant les prochaines élections municipales. Alors mettons nos égos de côté et travaillons ensemble avec pour seul objectif: le bien vivre des Malesherbois. Nous aurons le temps, début 2020, de présenter aux

> habitants de la Commune Nouvelle nos différents projets pour les 6 années à venir.

Le Sporting Club Malesherbois Football: la section féminine



La présence de féminines parmi les licenciés du SCM football n'est pas une nouveauté. C'est en 1984 qu'une jeune fille a franchi le pas en pratiquant ce sport avec les benjamins garçons. Par la suite, des femmes sont entrées au comité directeur ou comme dirigeantes. Quelques joueuses sont arrivées mais elles n'étaient pas assez pour que le club engage une équipe entièrement féminine

Ces dernières saisons, c'est l'entente avec le club de football de Sermaises qui a permis de constituer une équipe sénior féminine.

Aujourd'hui avec la médiatisation du football féminin et l'attrait de la Coupe du Monde féminine qui se déroule en France, les filles éprouvent de plus en plus l'envie de pratiquer ce sport comme les garçons.

Le comité directeur du SCM a donc fait le choix de développer

la pratique féminine du football et

souhaite le faire en concertation avec les clubs voisins.

Cette volonté obligera à revoir les installations car actuellement les filles n'ont pas de vestiaires réservés. Elles sont obligées de cohabiter avec les garçons, une situation qui ne peut pas durer surtout si les effectifs augmentent. « Le fait de construire une équipe féminine englobant d'autres associations sportives permettrait de mutualiser certains équipements ».

En 2018-2019, le SCM peut compter sur une vingtaine de filles. L'équipe sénior est composée de 13 joueuses. Les 7 autres joueuses, des U 11 aux U 15 jouent avec les garçons dans des équipes mixtes. L'équipe sénior pratique le football à 8 et se classe 7^{ème} de son championnat. Elle est dirigée par Dominique Charbonneau qui est également le responsable technique organisationnel du SCM.

La relève

La gardienne de but est U 14 a été détectée par la Ligue pour être sélectionnée dans l'équipe régionale Centre-Val- de- Loire.

Une joueuse U 12 bénéficie, quant à elle, d'entraînements supplémentaires dans le centre de perfectionnement du Loiret.

Le club de football souhaite également la mixité dans tous les domaines : le domaine sportif avec les joueuses, les dirigeantes et l'arbitrage, mais aussi la participation des femmes dans l'administration et l'animation du club.

Toutes les fillettes, jeunes filles ou femmes intéressées par le football féminin au sein du SCM peuvent se faire connaître auprès de Dominique Charbonneau. Tél: 06.81.15.42.16

Actuellement l'équipe sénior s'entraîne le mercredi soir de 19 h 30 à 21 h. Les matches se déroulent le dimanche matin.

LE MAGsherbois **ASSOCIATIF MANIFS**

Wakah Chan Club d'Astronomie

Le siège social du club d'astronomie Wakah Chan se situe dans la commune déléguée de Coudray. Créée le 27 juin 2018, l'association compte 24 adhérents. Son bureau est composé de 3 membres. Laurent Laveissière en est le président. Shania Laveissière est chargée du secrétariat tandis que Jean-Michel Vienney gère la trésorerie.

Les adhérents se réunissent au moins 2 fois par mois à la salle Hélios de Coudray et sur le terrain jouxtant la salle. Les observations sont toujours prioritaires sur le terrain. Des soirées d'initiation à l'astronomie, le repérage des constellations et d'objets célestes, la mise en station des instruments, l'utilisation d'un téléscope et la pratique de l'astrophotographie sont au programme du club.

Lorsque la météo ne le permet pas, des exposés et des ateliers sont organisés dans la salle Hélios. Des cours sur les prétraitements et les



traitements des photos d'objets du ciel sont également proposés.

Chaque année, plusieurs événements ouverts au public sont organisés. Après la tenue des nuits de l'astronomie les 7 et 8 juin, le public est invité les **12 et 13 juillet** à fêter les 50 ans du premier pas d'un homme

sur la lune en juillet 1969. La Nuit des Etoiles se déroulera le 3 août. La Journée de l'Astronomie aura lieu, quant à elle, le 28 septembre.

Informations au 06.43.10.20.99 ou par mail wakahchan.astro@gmail.com www.astronomie-45.com



Malesherbes Danse Moderne

La MDM décroche 6 médailles au Concours National de la Confédération National de la Danse (CND) qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin à la Cité des Congrès de

Pour sa 3^{ème} participation, la MDM après être passée par la sélection du Concours Régional de la CND et voir 5 de ses élèves sectionnés au Concours National revient avec 6 médailles. Ce concours reste une expérience hors norme pour ces danseurs, 4 jours incrovables durant lesquels plus de 2 000 danses sont proposées toutes catégories et spécificités confondues par des danseurs sélectionnés dans toutes les régions de France, la Corse, la Martinique et la Guadeloupe étant également représentées.

Maelys Vasseur 3ème prix national en Préparatoire Individuel Amateur Jazz, Marion Bouyer 3ème prix national en Individuels catégorie 2 Amateur Jazz, Chloé Leseuil 3ème prix national en Individuels catégorie 2 Amateur Jazz, Elya Obougou 3ème prix national en

Individuels catégorie 2 Amateur Jazz, **Thomas Brena** double médaillé : 1er prix national en Individuels catégorie 4 Amateur Autres Styles et 2^{ème} prix national en Individuels catégorie 4 Contemporain.

Malesherbes

Sam. 06/07 à 21h00

Cinéma en plein air (Projection du film radin avec Dany BOON)

au stade de l'Église repli au Gymnase Souvré (en cas de pluie) Entrée 4€ Organisé par Malesherb'Unis Mme Flaus: 06 71 78 99 74

Labrosse

Dim. 07/07 à partir de 06h00

Vide Greniers

1,5€ / m² Organisé par le Comité d'animation de Labrosse Mme Flaus: 06 71 78 99 74

Coudray

Ven. 12/07 - Sam. 13/07

On The Moon Again! (Les Nuits de l'Astronomie)

à la salle hélios Organisé par Wakah Chan Infos: 06 43 10 20 99

Malesherbes

Sam. 13/07 à partir de 22h00

Feux d'artifice et Bal

Retraite aux flambeaux départ de la maison de retraite Entrée libre Organisés par la commune déléguée de Malesherbes

Malesherbes

Dim. 14/07 à 11h00

Infos: 02 38 34 81 91

Commémoration de la Fête nationale

Place Mazagran Organisée par la commune déléguée de Malesherbes Infos: 02 38 34 81 91

Manchecourt

Dim. 14/07

Concours de pétanque

au terrain Multisports Organisé par le Comité des Fêtes de Manchecourt Infos: 06 63 57 57 17

Coudray

Sam. 03/08

La Nuit des Étoiles

à la salle hélios Organisée par Wakah Chan Infos: 06 43 10 20 99

Manchecourt

Sam. 24/08 dès 19h00 Dim. 25/08 dès 10h00

Fête des moissons et du pain

au terrain de sports Organisée par le Comité des Fêtes de Manchecourt et la commune déléguée de Manchecourt. Gratuit Infos: 06 63 57 57 17

Malesherbes

Dim. 25/08 à 09h00

10^{ème} régional de pétanque en doublette + 1 autorisé

au Boulodrome Philippe Laspalas près du Grand Écrin

Organisé par la Boule Malesherboise M. Jouvenet: 06 27 58 87 81

Nangeville

Sam. 31/08 à partir de 14h00

Fête du village (kermesse, dîner, feu d'artifice)

Organisée par le comité d'animation «Le Nangevillois» Infos: 02 38 34 76 42

Orveau-Bellesauve

sur la Place du Bourg

Sam. 31/08 de 14h00 à 21h00

Vide-grenier seminocturne (feu d'artifice et bal populaire)

5€/5m Organisé par le Comité des Fêtes d'Orveau-Bellesauve Inscriptions: 06 08 58 54 47

Manchecourt

Ven. 06/09 à 20h45 Assemblée générale

à la salle polyvalente

Organisée par l'Hirondelle M. Chaline: 06 87 42 51 46

Malesherbes

Sam. 07/09 de 10h00 à 17h00

Forum des associations

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Entrée gratuite Organisé par la Commune du Malesherbois Infos: 02 38 34 81 91

Malesherbes

Dim. 15/09 à partir de 13h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel Tarif: 10€ par personne Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes M. Renaudat: 02 38 34 84 77

Malesherbes

Mer. 18/09 à 10h30

L'heure du conte à la bibliothèque

Municipale A partir de 4 ans Gratuit Infos: 02 38 34 68 92

Malesherbes

du 15/09 au 19/09

Voyage dans les Landes et aux Pays Basques

Organisé par le Club de l'Amitié

Mme Le Douget: 02 38 34 86 61

Malesherbes

Ven. 20/09 à 18h00

Assemblée générale

au foyer Maurice Genevoix Organisée par la FNACA de Malesherbes

M. Mouffron: 02 38 34 93 41

Malesherbes

Sam. 21/09:9h-13h 15h-18h Dim. 22/09: 10h-12h

Bourse aux vêtements

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Organisée par la Bourse aux vêtements Mme Marcotte: 02 18 13 17 00

Coudray

Sam. 28/09

LE MAGsherbois

La Journée de l'Astronomie

à la salle hélios Organisée par Wakah Chan Infos: 06 43 10 20 99

Malesherbes

Sam. 28/09 Dim. 29/09 9h-12h & 14h-18h **Vente - Exposition**

au Foyer Maurice Genevoix Entrée libre Organisée par le Club de l'Amitié Malesherboise Mme Le Douget : 02 38 34 86 61

Manchecourt

Sam. 28/09 à 21h00

Soirée dansante des années 1980/1990/2000

à la salle polyvalente Organisée par le Comité des Fêtes de Manchecourt et la commune déléguée de Manchecourt Réservation : 06 78 74 89 72

Malesherbes

Dim. 29/09 à partir de 9h00 Octobre Rose (marche et cvclos)

départ au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Don libre

Organisée par la Commune du Malesherbois Infos: 02 38 34 46 77

Manchecourt

Dim. 06/10

Baby Broc

à la salle polyvalente Entrée

Organisé par Sourire d'Enfants

Mme. Marchais: 06 88 08 15 99

Malesherbes

autisme

Sam. 09/10 Dim. 10/10 de 9h30 à 17h00 **Formation**

Thème Accompagnement de la personne avec

à la Maison de Ville Inscription payante Organisée par AIPE Mme Montel: 09 75 92 64 77

ASSOCIATIF MANIFS

Coudray

Sam. 12/10 à 20h30

Soirée dansante basque

à la salle Hélios Tarifs non communiqués Organisée par le Comité des Fêtes de Coudray Infos: 02 38 34 65 10

Malesherbes

Sam. 12/10 de 8h-20h

Tournoi de badminton double homme et double dame

au gymnase Yannick Souvré Organisé par le Club de Badminton de Malesherbes contact.cbm45@gmail.com

Malesherbes

Sam. 12/10 au Dim. 13/10 de 11h00 à 18h00

Fête de la pomme

sur l'esplanade du Centre Culturel «Le Grand Écrin» Salon artisanal - Vente de beignets et jus de pomme Organisée par le Comité des Fêtes de Malesherbes M. Renaudat: 02 38 34 84 77

Malesherbes

Mer. 16/10 à 10h30

L'heure du conte

à la bibliothèque Municipale A partir de 4 ans Gratuit

Infos: 02 38 34 68 92

Malesherbes

jeu. 17/10 à 19h00

Rentrée littéraire

à la bibliothèque Municipale Gratuit

Infos: 02 38 34 68 92

Malesherbes

Sam. 19/10 à 20h00

Spectacle musical « Elle et lui d'Hier et Aujourd'hui » présenté par la troupe « La Corps Parfait »

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Tarifs : 10€ adulte / 5€ enfants (Réservation possible)

Mme Thery: 06 17 44 49 89

Malesherbes

Dim. 20/10 à partir de 13h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel Tarif: 10€ par personne Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes M. Renaudat: 02 38 34 84 77

Manchecourt

Jeu. 31/10

Halloween

à la salle polyvalente Entrée gratuite Organisé par Sourire d'Enfants

Mme. Marchais: 06 88 08 15 99

Malesherbes

Sam. 09/11 à 20h00

au Centre Culturel

Bœuf à la broche et soirée dansante

«Le Grand Écrin» Tarif: 33 € Organisés par le Comité des Fêtes de Malesherbes *M. Renaudat: 02 38 34 84 77*

Malesherbes

Lun. 11/11 à 11h30

Commémoration du 11 novembre

Place de Verdun Organisée par la Commune déléguée de Malesherbes *Infos: 02 38 34 46 77*

Malesherbes

Sam. 16/11 à 17h30

Comédie musicale « Les aventures de Rosalie, la petite souris » (jeune public)

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Tarifs : 2€ Organisé par la Commune

du Malesherbois Infos: 02 38 34 81 91

Mainvilliers

Dim. 17/11 de 10h-18h

4^{ème} salon ARTS EN MAINVILLIERS

Eglise Saint-Laurent et salle polyvalente Entrée gratuite Organisé par la Commune déléguée de Mainvilliers Infos: 02 38 39 71 15

Malesherbes

Mer. 20/11 à 10h30

L'heure du conte

à la bibliothèque Municipale A partir de 4 ans Gratuit

Infos: 02 38 34 68 92

Malesherbes

Dim. 24/11 à partir de 13h30

Concours de belote

à la salle Georges Morel Tarif : 10€ par personne Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes *M. Renaudat : 02 38 34 84 77*

Malesherbes

Jeu. 28/11 à 12h00

Repas de fin d'année

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Organisé par le Club de l'Amitié Malesherboise Mme Le Douget: 02 38 34 86 61

Manchecourt

Dim. 01/12 de 09h00 à 17h00

Marché de Noël

à la salle polyvalente Entrée gratuite Organisé par Sourire d'Enfants *Mme. Marchais : 06 88 08 15 99*

Manchecourt

Ven. 06/12 à 18h30 Sam. 07/12 à 12h

Téléthon

à la salle polyvalente de Manchecourt Entrée libre Organisé par le Comité des Fêtes de Manchecourt *Mme Catinat : 06 63 57 57 17*

Malesherbes

Sam. 07/12 à 18h30

Concert de Noël de l'école municipale de musique

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Entrée libre Organisé par la Commune du Malesherbois Infos: 02 38 34 81 91

Malesherbes

Mer. 11/12 à 17h30

Spectacle de Noël « La petite boutique de magie » (jeune public)

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Tarif unique : 2€

Organisé par la Commune du Malesherbois *Infos: 02 38 34 81 91*

Labrosse

Dim. 15/12 à partir de 10h00 **3^{ème} édition du Marché de**

à la salle polyvalente Entrée libre

Entrée libre Exposant: réservation d'une place avec 6€ de caution Organisée par le Comité d'Animation de Labrosse Mme Flaus: 06 71 78 99 74

Malesherbes

Mer. 18/12 à 14h00

Contes de Noël

à la bibliothèque municipale A partir de 4 ans. Gratuit. *Infos: 02 38 34 68 92*

Malesherbes

Sam. 21/12 de 10h-21h

Tournoi de handball de Noël du Mini-Yeti

Buvette et restauration sur place, Tombola, DJ, Matches enfants de 6 à 10 ans...

au gymnase Yannick Souvré Organisé par le Handball Club de Malesherbes Infos:07 66 87 40 66

Malesherbes

Mar. 31/12 à 20h00

Réveillon de la S^t Sylvestre

au Centre Culturel «Le Grand Écrin» Soirée dansante avec l'Orchestre Eric BOUVELLE Cotillons – soupe à l'oignon Tarif : 85€ Organisé par le Comité des Fêtes de Malesherbes M. Renaudat : 02 38 34 84 77